

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue à la Salle municipale le 15 mai 2023 à 19h00 à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, André Poulin, Patrice Lemay et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Chloé Boudreau, greffière-trésorière adjointe.

Absent : Sébastien Leclerc

Heure du début de la séance extraordinaire : 19 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

92-05-2023

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 MAI 2023

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
- 2. Présentation et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Administration et greffe**
 - 3.1 Acte d'échange de terrains entre la Municipalité de Saint-Édouard et Monsieur Marius Cloutier**
 - 3.2 Engagement de Monsieur Romain Piat au poste de coordonnateur des loisirs et de la culture**
- 4. Période de questions aux contribuables**
- 5. Levée de la séance**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

3. GREFFE ET ADMINISTRATION

3.1

93-05-2023

ACTE D'ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD ET MONSIEUR MARIUS CLOUTIER

CONSIDÉRANT QUE la MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE procédera à l'achat du lot 6 550 026 appartenant à 9184-3045 QUEBEC INC., représenté par Marius Cloutier en vue du développement d'un quartier résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE procédera à l'achat du lot 6 533 724 appartenant à 9184-3045 QUEBEC INC., représenté par Marius Cloutier en vue d'y aménager une aire de virage;

CONSIDÉRANT QUE la MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE procédera à la vente du lot 5 877 849 à 9184-3045 QUEBEC INC., représenté par Marius Cloutier;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE procède à l'achat du lot 6 550 026 appartenant à 9184-3045 QUEBEC INC., représenté par Marius Cloutier en vue du développement d'un quartier résidentiel;

QUE la MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE procède à l'achat du lot 6 533 724 appartenant à 9184-3045 QUEBEC INC., représenté par Marius Cloutier en vue d'y aménager une aire de virage;

QUE la MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE procède à la vente du lot 5 877 849 à 9184-3045 QUEBEC INC., représenté par Marius Cloutier;

QUE les transactions soient sous un même acte, soit un acte d'échange;

QUE la MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE confirme et affecte la totalité du lot 5 877 849 au domaine privé;

QU'une servitude d'égout pluvial soit créée aux termes de l'acte d'échange afin de s'assurer que la municipalité puisse continuer d'entretenir le fossé situé sur le lot 5 877 849;

DE MANDATER ET AUTORISER Madame Denise Poulin, maire et André Poulin, pro-maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents nécessaires pour donner effet aux présentes, notamment l'acte d'échange relatifs à ces transactions;

QUE la somme de 250 000\$ soit pris à même le fonds de roulement;

QUE la somme de 253 223,15 soit pris à même le surplus non affecté.

3.2

94-05-2023

ENGAGEMENT DE MONSIEUR ROMAIN PIAT AU POSTE DE COORDONNATEUR DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT que la démission de Madame Réjeanne Côté le 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Romain Piat a les qualifications nécessaires au poste;

En conséquence,
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents

D'ENGAGER Monsieur Romain Piat, entre 30 et 37 heures par semaine, selon la saison, au taux horaire de \$26,00 pendant la période de probation de 3 mois, période qui pourrait être rallongée de 3 mois si besoin est;

D'AUGMENTER son salaire de 1,00\$ l'heure lors de la confirmation dans poste, suite à la probation.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

95-05-2023

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE la séance soit levée à 19h25.

Denise Poulin, Maire

Chloé Boudreau
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Chloé Boudreau
Greffière -trésorière adjointe

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire

